



# ÉCOCENTRES

[ SM/SUP ]

**SAINTE-MARTINE / SAINT-URBAIN-PREMIER**

75, rue Saint-Joseph, Sainte-Martine  
450 427-3050 poste 224

[ SR ] **SAINT-RÉMI**

284, rue de l'Église

[ BH ] **BEAUHARNOIS**

50, rue des Hauts-Fourneaux

## MATIÈRES ACCEPTÉES AUX ÉCOCENTRES

SM  
SUP

SR

BH

### MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) - Séparer les matériaux

Bois de construction, bois traité, mélamine, bois peint	✓	✓	✓
Asphalte, brique, pierre, débris de béton, bardeaux d'asphalte	✓	✓	✓
Gypse, vitre, céramique, plastique, métal	✓	✓*	✓
Évier, toilette, robinets	✓	✓*	✓

### RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) - En contenants originaux ou bien identifiés

Peintures, teintures, vernis, diluants	✓	✓	✓
Pesticides, herbicides, engrais	✓	✓	✓
Batteries de véhicules motorisés	✓	✓	✓
Bonbonnes de propane - moins de 20 kg seulement (plus de 20 kg sont refusées)	✓	✓	✓
Piles domestiques	✓	✓	✓
Tubes fluorescents et ampoules fluo compactes	✓	✓	✓
Bonbonnes aérosols, briquets	✓	✓	✓
Peintures industrielles, de signalisation	✗	✗	✓

### AUTRES MATÉRIAUX

Meubles : parfois repris par les marchands. Demandez!	✗	✓	✓
Gros électroménagers - aussi repris par les marchands	✓	✓	✓
Appareils réfrigérants	✓	✗	✓
Petits appareils électriques (bouilloire, grille-pain, etc.)	✓	✓	✓
Appareils électroniques (téléviseur, ordinateur, imprimante, etc.)	✓	✓	✓
Pneus (sans les jantes) - aussi repris pas les marchands Jante 24,5 pouces et moins / diamètre total 48,5 pouces et moins	✗	✓	✓
Matelas, divans, tapis	✓	✓	✓
Surplus de carton	✓	✓	✓
Résidus de jardin : <b>déposez-les dans le bac brun</b>	✗	✓	✗

(\* SR : frais exigés. Présentez votre reçu au centre municipal pour remboursement (citoyens de Saint-Urbain-Premier seulement.)

## MATIÈRES REFUSÉES À TOUS LES ÉCOCENTRES

Sol (terre, sable, etc.), cadavres d'animaux, matières putrescibles	✗	✗	✗
Munitions et feux de Bengale	✗	✗	✗
Produits radioactifs, explosifs, cyanure, BPC, rebuts médicaux	✗	✗	✗